

---

## **CAHIER DES CHARGES**

---

### **1. Contexte**

Abritée par la Fondation de l'Avenir, la Fondation Mutuelle des Motards a été créée en 2015 pour promouvoir des actions de prévention d'information et d'accompagnement au bénéfice de tous les conducteurs de deux-et-trois-roues motorisées, et de leur entourage.

Au travers d'appel à candidatures divers, elle soutient des travaux de recherche dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'accidentologie spécifiques aux utilisateurs des deux-et-trois-roues motorisés.

En 2025, la Fondation Mutuelle des Motards a actualisé son dispositif Prix pour valoriser et partager des initiatives portées par des associations, des équipes de recherche ou autre structure de l'économie sociale et solidaire, et participant de l'objet social de la Fondation.

En 2026, cet appel à prix est reconduit selon les mêmes modalités.

### **2. Objectifs**

Ce prix récompense des actions innovantes et reproductibles ayant trait à :

- La prévention de la pratique de deux ou trois roues motorisées
- Le partage de la route
- La traumatologie et la prise en charge des utilisateurs de deux et trois roues motorisés

En 2026, trois prix seront décernés, d'un montant de 5 000 € chacun.

### **3. Les bénéficiaires**

Cet appel à prix s'adresse à des associations locales, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire, des laboratoires de recherche et équipes universitaires publics, des sociétés coopératives, ayant une existence de **plus de deux ans**, et à l'origine d'une initiative pour lesquelles les structures souhaitent diffuser leur connaissance et partager leur expérience.

## 4. Conditions de réponse à l'appel à candidatures

### Pièces requises à l'évaluation du dossier

- Un formulaire de candidature est à déposer sur la plateforme ;
- Le CV du porteur de l'action ;
- Les statuts de la structure, les derniers compte d'exploitation et bilan, la composition du conseil d'administration
- Une photo du candidat et/ou de l'équipe (pour mise en ligne sur le site de la Fondation).

*La Fondation souhaite mettre en avant le lauréat du prix c'est pour cela qu'une photo du lauréat ou de l'équipe de recherche est demandée pour pouvoir, s'il est sélectionné, la publier sur le site de la Fondation Mutuelle des Motards, <https://www.fondationmutuelledesmotards.org/>.*

*La photo ne sera pas transmise lors des processus de sélection du lauréat.*

*Les pièces non demandées qui seront adressées par mail en complément de la part du candidat ne feront pas l'objet d'une consultation par le comité d'experts, par souci d'équité d'évaluation entre les déposants. Selon avis du comité d'experts, le candidat pourra être contacté pour apporter des éléments complémentaires de compréhension, de précision ou de vérification du dossier après la première phase de sélection.*

### Conditions de participation

- Les candidats ou les structures ne peuvent déposer qu'une seule candidature ;
- Il est possible de présenter un projet qu'il soit en cours de réalisation avec des premiers résultats, ou terminé.

### Comment déposer votre dossier ?

Pour toutes questions relatives à l'appel à prix, veuillez nous contacter par mail à [riis@fondationdelavenir.org](mailto:riis@fondationdelavenir.org)

Pour toutes questions relatives au dépôt de votre dossier en ligne, veuillez contacter par mail Monsieur Arnaud Giraud à [agiraud@fondationdelavir.org](mailto:agiraud@fondationdelavir.org)

Les dossiers sont à déposer en ligne ici : <https://candidature.fondationdelavenir.org/>

## 5. Critères de sélection

- Clarté, rigueur et complétude des informations demandées ;
- Qualité rédactionnelle ;
- Le caractère innovant de l'action réalisée, l'impact de l'initiative, facilité de transposition, innovation de la démarche ;
- Le potentiel d'évaluation, de mesure, de communication et d'enseignement.

## 6. Calendrier

|         |  |                                    |
|---------|--|------------------------------------|
| Étape 1 | Lancement de l'appel à candidatures                            | 18 mai 2026                        |
| Étape 2 | Réception des dossiers de candidature                          | 17 septembre 2026                  |
| Étape 3 | Instruction et expertise des candidatures                      | Du 21 septembre au 15 octobre 2026 |
| Étape 4 | Sélection du Lauréat lors du comité de gestion de la Fondation | 23 octobre 2026                    |
| Étape 5 | Remise des Prix  | 1 <sup>er</sup> trimestre 2027     |

**DATE LIMITE DE DEPOT : 17 septembre 2026 à 17h**

**Pour candidater, rendez-vous directement sur la plateforme via ce lien :**

**<https://candidature.fondationdelavenir.org/>**

**Contacts utiles :**

**Pour toutes demandes d'informations, veuillez adresser votre mail à :**

**Concernant l'usage de la plateforme à Arnaud Giraud**

**[agiraud@fondationdelavenir.org](mailto:agiraud@fondationdelavenir.org)**

**Pour assurer un meilleur suivi, vos demandes devront inclure en copie l'adresse mail :**

**[riis@fondationdelavenir.org](mailto:riis@fondationdelavenir.org)**